

Concours de bourses d'excellence

2025-2026



**FOIRE AUX QUESTIONS
CANDIDAT-E-S**

TABLE DES MATIÈRES

LA FORMATION PROFESSIONNELLE	2
LE CONCOURS	5
L'INSCRIPTION AU CONCOURS	7
Admissibilité.....	7
Documents à fournir	8
Test de langue	11
Test de français en ligne (TFL)	12
Processus d'inscription.....	15

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Qu'est-ce qu'Éducation internationale et son service Québec métiers d'avenir ?

Éducation internationale est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, Éducation internationale les réunit, les appuie et les représente afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international.

Québec métiers d'avenir est un service d'accompagnement personnalisé créé par Éducation internationale pour les personnes qui souhaitent étudier en formation professionnelle et vivre une expérience unique au Québec.

Le ministère de l'Éducation du Québec mandate Éducation internationale pour la gestion de plusieurs programmes, dont le concours de bourses d'excellence.

Pour en savoir plus sur la Coopérative : [Éducation internationale](#)

Pour en savoir plus sur le service d'accompagnement : [Québec métiers d'avenir](#)

2. Qu'est-ce que la formation professionnelle ?

La formation professionnelle mène à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Ces formations de courte durée (1 à 2 ans) sont axées sur l'apprentissage d'un métier et privilégient l'enseignement de compétences en lien direct avec le marché du travail.

Pour certains DEP, il est possible de se perfectionner en effectuant une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), dont la durée varie entre 3 et 6 mois.

Ces diplômes officiels sont délivrés par le ministère de l'Éducation du Québec.

3. Quels sont les critères de réussite en formation professionnelle ?

En formation professionnelle, chaque compétence est évaluée de façon individuelle. Un seuil de réussite est déterminé pour chacune des compétences, par exemple 80 points sur 100. Les mentions « Succès » ou « Échec » apparaissent sur le relevé des apprentissages, si l'élève obtient ou non le seuil de réussite.

L'élève obtient des points en fonction des critères d'évaluation déterminés, qui vous seront partagés par l'enseignant au moment venu.

Si l'élève échoue une compétence, il a la possibilité de repasser l'examen. En temps normal, un élève qui échoue deux fois une compétence doit la reprendre en entier, y compris les cours. Cela peut toutefois retarder l'élève dans sa formation.

Certaines compétences ont des seuils de réussite plus élevés, notamment dans les domaines de la santé, où l'obtention d'une note parfaite est souvent exigée.

Les compétences à réussir pour chacune des formations sont bien inscrites dans leur page personnalisée [sur le site Web de Québec métiers d'avenir.](#)

4. Pourquoi faire une formation professionnelle au Québec ?

La formation professionnelle au Québec est reconnue mondialement pour la qualité de ses programmes et ses méthodes d'enseignement novatrice. De plus, les centres de formation du Québec sont dotés d'équipements ultramodernes, à la fine pointe de la technologie.

Vous aurez aussi la possibilité de travailler pendant et après votre formation au Canada. Vous aurez également accès à de bonnes conditions de travail et à un emploi bien rémunéré.

5. Est-ce que tous les centres offrent la même qualité de formation ?

Oui, les formations doivent toutes offrir le même contenu aux élèves, peu importe le centre dans lequel elles sont dispensées. De plus, les centres de formation avec lesquels nous collaborons offrent tous des infrastructures ultramodernes et des équipements à la fine pointe de la technologie permettant d'optimiser l'apprentissage.

6. Qu'est-ce qu'un « service d'accueil » ?

Certains centres de formation offrent des services supplémentaires au sein de leur établissement, afin de veiller au bon accueil de leurs élèves internationaux. Les services d'accueil varient selon les centres de formation.

Les services qui peuvent être proposés sont listés ci-dessous :

- Intégration au milieu de vie ;
- Accueil à l'arrivée ;
- Intégration scolaire ;
- Intégration pour la famille ;
- Information générale et le suivi administratif ;
- Accompagnement pour le logement.

Pour connaître les services offerts par les différents centres de formation, vous pouvez cliquer [ICI](#).

7. Quelles sont les formations offertes dans le cadre du concours de bourses d'excellence ?

Les centres de formation professionnelle déterminent quelles formations ils souhaitent offrir dans le cadre du concours de bourses. La plupart des formations sont priorisées par le ministère de l'Éducation. Un ratio de 50 % de formations priorisées doit être respecté dans l'octroi des bourses. La liste des formations priorisées se trouve en Annexe 1 du Guide d'instructions pour les candidat-e-s.

Toutes les formations se trouvant dans la liste des formations priorisées ne sont pas disponibles pour l'inscription au concours de bourses d'excellence.

Le fait de s'inscrire dans une formation non priorisée n'empêche pas la possibilité d'une sélection comme récipiendaire d'une bourse.

8. Combien de temps dure une formation ?

La durée varie entre 9 mois et 2 ans, selon les formations.

9. À quel moment peut-on débiter une formation ?

Dans le cadre du concours de bourses d'excellence, si vous devenez récipiendaire, vous devez débiter la formation entre le mois d'août 2026 et le 31 mars 2027. Autrement, vous pourriez perdre votre bourse.

10. Quel diplôme obtient-on à la fin de la formation ?

Les formations proposées permettent d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) délivré par le ministère de l'Éducation du Québec.

LE CONCOURS

1. Combien coûte l'inscription au concours de bourses d'excellence ?

Le concours de bourses d'excellence est **GRATUIT**. Si vous débutez l'inscription au dossier et que des frais d'ouverture de dossier sont exigés, vous n'êtes pas au bon endroit.

2. Vous parlez de régions et/ou de formations priorisées, quelles sont-elles ?

Les formations et régions priorisées ont été déterminées par le ministère de l'Éducation, afin de s'assurer que des récipiendaires d'une bourse d'excellence soient sélectionnés pour au moins 50 % des régions et des formations priorisées. La liste est disponible en Annexe 1 et 2 du Guide d'instructions pour les candidat-e-s.

Toutes les formations se trouvant dans la liste des formations priorisées ne sont pas disponibles pour l'inscription au concours de bourses d'excellence.

Toutes les régions du Québec ne sont pas représentées dans le cadre du concours de bourses.

Le fait de s'inscrire dans une formation ou dans une région non priorisée n'empêche pas la possibilité d'une sélection comme récipiendaire d'une bourse.

3. Je suis inscrit dans un cégep ou une université, dois-je annuler pour m'inscrire au concours ?

Si vous êtes récipiendaire d'une bourse d'excellence, vous devrez annuler votre admission au cégep ou à l'université, afin de faire votre formation dans un centre de formation professionnelle. En attendant les résultats, vous pouvez maintenir votre admission.

Toutefois, assurez-vous que vous êtes bien informé sur ce qu'est la formation professionnelle. En voici une brève description: « La totalité de la formation est consacrée à l'apprentissage du métier (il n'y a pas de formation générale). Les compétences nécessaires à la pratique du métier sont définies par les acteurs du marché du travail. À la fin de ses études, l'élève a donc le profil exact de compétences requises par les entreprises, ce qui favorise son embauche et son intégration au marché du travail. »

Nous vous invitons donc à bien prendre connaissance de ce qu'est la formation professionnelle afin de vous assurer qu'elle correspond bien à vos besoins et objectifs. La formation professionnelle **n'est pas** une formation supérieure du même type que le cégep ou l'université.

4. Comment sont déterminés les récipiendaires ?

Les dossiers de candidature sont analysés par l'établissement d'enseignement choisi par la ou le candidat. Selon la volonté des établissements d'enseignement participants, un outil d'évaluation pourra être utilisé, permettant d'analyser une certaine quantité de candidats, selon la capacité de l'établissement d'enseignement. Par la suite, les dossiers retenus en présélection par l'établissement d'enseignement sont envoyés au comité de sélection externe, qui évalue de nouveau les dossiers et les classent au mérite.

Les indicateurs utilisés incluent, sans s'y limiter :

- les résultats scolaires antérieurs ;
- la progression des études ;
- les motivations et intérêts de l'élève étranger ;
- les lettres de recommandation ;
- les prix et distinctions (le cas échéant).

Des notes sont attribuées selon les critères suivants :

- Motivations et intérêts : 30 %
- Parcours académique : 30 %
- Prix et distinctions : 5 %
- Recommandations : 15%
- Qualité globale de la demande : 20 %

Les récipiendaires sont ensuite déterminés en fonction du budget en bourses d'excellence que le ministère de l'Éducation octroi.

L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Admissibilité

1. J'aurai 18 ans seulement après le 30 juillet 2025, puis-je m'inscrire ?

Vous devez avoir 18 ans au moment de déposer votre dossier de candidature.

2. J'aurai 18 ans le 30 juillet, puis-je déposer mon dossier de candidature ?

Vous pouvez débiter un dossier de candidature avant le 30 juillet, toutefois vous devez envoyer votre dossier complet seulement à partir du 30 juillet.

3. Est-ce que les binationaux (nationalité française + autre) sont éligibles ?

Les candidats ayant la nationalité française ne peuvent pas participer au concours de bourses d'excellence, puisqu'ils bénéficient déjà d'une exemption des droits de scolarité, grâce à l'entente France-Québec.

4. Est-ce que je peux envisager le projet avec ma famille ?

Oui, votre famille peut vous accompagner dans le projet. Toutefois, notez que les conjoint-e-s ne sont plus admissibles au permis de travail ouvert pour accompagnateur, et ce depuis le 19 mars 2024. D'autres options sont toutefois envisageables, comme le fait d'accompagner grâce au statut de visiteur, de travailleur ou d'étudiant. Vos enfants pourront aussi fréquenter la garderie ou l'école, selon leurs âges.

Évaluez bien les possibilités avant de postuler au concours. En effet, le montant de la bourse ne sera pas augmenté si vous venez en famille. De plus, pour les démarches d'immigration, il vous faudra prouver une capacité financière plus grande selon votre situation familiale.

Il faut aussi considérer l'installation de la famille : les places en garderie sont limitées au Québec et peuvent parfois être coûteuses (35-50 \$ par jour). Les logements de plusieurs chambres peuvent aussi être plus difficiles à trouver et plus coûteux. Le centre de formation professionnelle ne peut garantir une place dans une garderie ni un logement. Ces éléments sont donc à bien considérer, et un plan B est à envisager, par exemple d'entreprendre le projet seul-e, jusqu'à la diplomation.

5. Pourquoi les personnes de nationalité française et ceux en démarches de résidence permanente ne sont-ils pas admissibles au concours ?

Les personnes faisant partie de ces catégories sont déjà exemptées des droits de scolarité. Le concours de bourses vise les personnes qui ne bénéficient pas déjà de cette exemption.

6. Quelles sont les conditions d'admission dans les programmes d'études affichés dans le cadre du concours de bourses d'excellence ?

La majorité des formations demandent un niveau équivalent au **secondaire 4**, au Québec.

Si vous détenez un niveau de secondaire 3, vous pourriez avoir accès à certaines formations, comme *Assistance à la personne en établissement et à domicile*.

La formation *Santé, assistance et soins infirmiers* demande un niveau minimal de secondaire 5, afin d'y être admissible. Vos études doivent aussi avoir été faites en français.

Vous trouverez les préalables académiques pour chaque programme dans la plateforme d'inscription, lorsque vous effectuerez votre choix.

Informations à fournir

7. Que signifie le « Nom d'affichage », lorsque je remplis mon profil?

Le nom d'affichage est le nom qui apparaîtra au haut de votre dossier de candidature. Ce nom est pour votre propre utilisation. Le nom d'affichage ne sera pas diffusé aux centres de formation, lors des prochaines étapes de votre candidature.

8. Dois-je obligatoirement remplir le formulaire de candidature (PDF) à l'ordinateur, ou puis-je le remplir à la main ?

Vous pouvez remplir le document à l'ordinateur ou à la main. Si vous le remplissez à la main, assurez-vous que vous écrivez lisiblement et que le document demeure propre.

9. Concernant le formulaire de candidature, je souhaiterais ajouter des détails dans les différentes sections, mais je n'ai pas assez de place. Que faire ?

Limitez-vous à l'espace permis. Allez à l'essentiel. Toute feuille ajoutée au formulaire pour compléter les éléments ne sera pas considérée dans l'analyse du dossier.

10. Je n'ai pas d'expérience professionnelle. Que dois-je inscrire dans la section prévue à cet effet dans le formulaire de candidature ?

Vous devez cocher le bouton « N/A », qui signifie « Non-applicable ». Nous comprendrons donc que la section n'a pas pu être remplie et non pas que vous avez oublié de la remplir.

11. Je n'ai jamais reçu de bourse ou de prix auparavant. Que dois-je inscrire dans la section prévue à cet effet dans le formulaire de candidature ?

Vous devez cocher le bouton « N/A », qui signifie « Non-applicable ». Nous comprendrons donc que la section n'a pas pu être remplie et non pas que vous avez oublié de la remplir.

12. Doit-on traduire les documents ? Si oui, quelles sont les langues autorisées ?

Les documents doivent être en français ou en anglais. Si vous détenez des documents dans une autre langue que celles-ci, vous devez faire traduire vos documents par un traducteur agréé. Les documents traduits sont obligatoires pour votre admission et les démarches d'immigration, si vous êtes retenu-e comme récipiendaire.

13. Mon passeport est expiré ou en cours de renouvellement, puis-je m'inscrire ?

Oui, vous pouvez vous inscrire. Nous vous suggérerons, si vous êtes récipiendaire de la bourse, de faire renouveler votre passeport, car un passeport à jour sera nécessaire pour les démarches d'immigration.

14. Je n'ai pas de passeport. Quel document puis-je fournir à la place ?

Vous pouvez fournir votre carte d'identité nationale ou la preuve que le passeport est en attente de traitement.

15. Qui peut remplir les formulaires de référence ?

Les formulaires de référence doivent être remplis par des personnes qui vous connaissent bien dans votre milieu scolaire ou professionnel. Ces personnes connaissent vos qualités et sont en mesure de recommander votre candidature pour le concours de bourses. Les deux formulaires doivent être remplis par des personnes différentes. Elles ne peuvent pas être des membres de votre famille ou des amis proches. Si un membre de votre famille ou ami est aussi votre employeur, vous devez trouver une autre personne pour remplir le formulaire de référence.

16. Quels types de documents scolaires sont acceptés ?

Vous devez fournir vos diplômes et relevés de notes associés de vos études depuis l'école secondaire. Les formations professionnelles requièrent un niveau minimal de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire au Québec, ce qui correspond normalement à la troisième, seconde ou première réussit dans d'autres systèmes scolaires. Si vous disposez de documents scolaires pour des études supérieures au niveau secondaire (ex. technique, collégial ou universitaire), vous pouvez aussi déposer vos diplômes et relevés de notes associés.

Si, lors du dépôt de la candidature, vous êtes en train de compléter un niveau scolaire, déposez vos relevés de notes disponibles. Vous ne pourrez pas ajouter d'autres documents une fois le dépôt des candidatures terminé. Nous considérerons donc les documents scolaires des niveaux antérieurs en priorité, en plus du niveau en cours, mais non complété.

17. Que faire si je n'ai plus mes diplômes ou mes relevés de notes ?

Il faudra en faire la demande auprès des écoles ou établissements scolaires fréquentés. Autrement, l'établissement scolaire ne pourra pas évaluer votre admissibilité au programme d'études choisi, et votre dossier pourrait être refusé au concours.

18. Dois-je prévoir d'avoir en main mes documents originaux, lors de mon arrivée au Canada ?

Oui. Les documents scolaires originaux sont obligatoires à l'arrivée, vous devez les avoir en main. Si vous êtes récipiendaire de la bourse, le centre de formation professionnelle vous demandera de lui fournir vos documents originaux à votre arrivée. Un défaut de présenter ses documents originaux à votre arrivée pourrait retarder votre entrée en formation, voire mener à un refus d'admission.

19. Pourquoi dois-je déclarer avoir la capacité financière requise ?

La déclaration de la capacité financière permet d'évaluer votre capacité à subvenir à vos besoins, une fois au Québec. Si vous recevez une bourse d'excellence, nous considérons que vous devez prouver seulement

le montant requis pour voyager vers le Québec et vous y installer (environ 3 000 \$), puisque la bourse couvrira vos frais de subsistance de façon mensuelle, de même que vos frais de scolarité (grâce à l'exemption comprise avec la bourse).

Si votre dossier n'a pas été sélectionné pour une bourse d'excellence, mais que vous vous qualifiez à une exemption des droits de scolarité seule, une capacité financière de 15 000 \$ au minimum est requise, puisque vous devez prouver avoir les fonds suffisants pour vos frais de subsistance.

Lors des démarches d'immigration, cette capacité financière sera à prouver également. Selon votre structure familiale (par exemple, si votre conjoint-e et/ou vos enfants vous accompagnent), vous devrez prouver un montant plus grand de capacité financière. Le défaut de prouver un montant suffisant à l'immigration pourrait résulter en un refus de votre permis d'études.

La déclaration honnête de cette capacité financière est donc primordiale, car les impacts peuvent être significatifs sur vos futures demandes (par exemple, un refus de permis d'études), si vous déclarez une capacité financière que vous ne détenez pas en réalité.

20. Quels documents dois-je fournir pour prouver ma capacité financière ?

Aucun document de preuve n'est à fournir avec le dossier de candidature au concours de bourses d'excellence.

Les documents seront demandés seulement lors de la demande de permis d'études, si votre dossier est accepté aux étapes précédentes.

Test de langue

21. Est-ce qu'il est obligatoire de prouver son niveau de français ?

Oui, si la formation est offerte en français ou si vous postulez pour la formation *Health, assistance and Nursing*. Pour prouver votre niveau de français, vous devez fournir un des documents suivants :

- Un résultat à un test de français reconnu (TFL, TFI, TEF, TEFAQ, TCF) datant de moins de 2 ans, démontrant la note de B2 et plus, pour chacune des 4 compétences évaluées ;
- Un diplôme et relevé de notes d'études supérieures délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur de votre pays et/ou une Université, d'une durée minimale de 3 ans, fait entièrement en français ;
- Un diplôme délivré par le ministère de l'Éducation de la France ou de la Belgique francophone.

22. Si j'effectue des études en anglais, dois-je aussi prouver mon niveau d'anglais ?

Oui, au moyen des documents suivants :

- Un résultat à un test d'anglais reconnu (TOEFL iBT, IELTS) datant de moins de 2 ans, démontrant la note de B2 et plus, pour chacune des 4 compétences évaluées ;
- Un diplôme et relevé de notes d'études supérieures délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur de votre pays et/ou une Université, d'une durée minimale de 3 ans, fait entièrement en anglais.

23. J'habite dans un pays dont une des langues officielles est le français, je parle français depuis ma naissance, dois-je prouver mon niveau de français ?

Prouver son niveau de **français** est obligatoire pour toutes les formations offertes en français, de même que pour la formation *Health, assistance and Nursing*.

Si vous souhaitez effectuer une formation en **anglais**, vous devez également fournir la preuve de niveau d'anglais.

24. Je n'ai pas le temps de passer de test de langue avant la clôture des inscriptions au concours. Que faire ?

Une preuve de niveau de français est obligatoire pour toutes les formations offertes en français ou pour la formation *Health, assistance and Nursing*. Si vous ne disposez d'aucun des documents demandés pour prouver votre niveau de français, vous pouvez vous inscrire au TFL. Voir ci-bas.

Le dossier ne pourra pas être envoyé si une preuve de niveau de français ou un paiement au TFL ne sont soumis.

Test de français en ligne (TFL)

25. Qu'est-ce que le TFL ?

Le TFL est un test 100 % en ligne qui évalue les quatre compétences langagières, à savoir la compréhension écrite, la compréhension orale, la production écrite et la production orale. Il est d'une durée approximative de 2h30.

L'évaluation de la compréhension orale est effectuée au moyen de 80 questions préenregistrées. Il s'agit d'un test à choix de réponses. Vous disposez d'une seule écoute par question et de 30 secondes pour y répondre. La durée totale de cet exercice est de 45 minutes.

L'évaluation de la production orale est effectuée par l'examineur-trice en direct via visioconférence. Elle comporte deux évaluations pour une durée totale d'environ 15 minutes. Le premier exercice est un monologue suivi dans lequel vous devez raconter une histoire ou un fait en lien avec une thématique de votre choix ou proposée par l'examineur-trice. Le deuxième exercice consiste à maintenir une conversation fluide avec l'examineur-trice.

L'évaluation de la compréhension écrite consiste à répondre à 40 questions sur divers documents pour une durée de 45 minutes.

L'évaluation de la production écrite, consiste à rédiger un texte de 150 mots en 30 minutes. L'évaluation sera faite sur la syntaxe et l'orthographe.

26. Quel est le matériel obligatoire pour passer le TFL ?

Le matériel obligatoire est :

- Ordinateur selon la configuration minimale ci-bas
- Webcam/caméra
- Écouteurs
- Connexion internet haute vitesse
- Pièce d'identité avec photo

27. Quelle est la configuration minimale pour passer le TFL ?

La configuration minimale varie selon votre ordinateur (Windows ou Mac).

- **WINDOWS**
Windows 10-Mac (avec Intel uniquement) : Snow Leopard, Lion, Mountain Lion (OS X 10.6 ou ultérieur) - Internet Explorer 7, Firefox 4, Safari 5, Chrome 8 ou versions ultérieures - Adobe Flash Player version 10.3 ou ultérieure - Sur Windows : Processeur 2,33 GHz compatible x86 ou supérieur OU processeur Intel® Atom™ 1,6 GHz ou supérieur pour miniportables
- **MAC**
Processeur Intel Core™ Duo 1,33 GHz ou supérieur 1 Go de RAM ou supérieur - Résolution d'affichage 1024 x 768 • Connexion Internet haut débit (au minimum 768 Kbits/s)

Assurez-vous de détenir le matériel nécessaire, faute de quoi la passation du TFL sera annulée et ne sera pas remboursé.

28. Comment s'inscrire au TFL ?

Si vous souhaitez faire le TFL, merci de suivre la procédure suivante :

1. Payer les frais de 299 \$ pour effectuer le TFL (disponible à l'étape « Niveau de français » de votre candidature). Une autre personne que vous peut effectuer le paiement.
2. La personne responsable du TFL vous contactera par courriel pour planifier un rendez-vous. Le rendez-vous doit être avant le 31 août 2025.

29. Je n'ai pas le temps de passer le TFL avant la clôture des inscriptions au concours. Que faire ?

Vous devez avoir payé le TFL avant le 30 juillet 2025, 23h59 (heure de Québec). Le TFL doit être passé d'ici le 31 août 2025, faute de quoi votre résultat ne sera pas considéré dans le cadre du concours.

Aucun paiement ne sera accepté au-delà de la clôture des inscriptions.

Tout dossier ne comportant aucune preuve de niveau de langue après le 31 août 2025 sera retiré, puisqu'incomplet.

30. Je me suis inscrit à votre test, mais je ne trouve pas le moyen de réserver un créneau pour le passer. Que faire ?

Une fois le paiement effectué, notre partenaire s'occupant de la passation du TFL communiquera avec vous dans les 2 semaines suivantes, afin de prendre rendez-vous pour passer le test. Vous devez lui indiquer vos disponibilités selon les créneaux proposés. Gardez en tête que cette personne doit évaluer votre niveau de français. Nous vous invitons donc à utiliser les formules de politesse d'usage et répondre de façon claire et précise.

Le TFL doit être passé d'ici le 31 août 2025, faute de quoi votre résultat ne sera pas considéré dans le cadre du concours. Vous devez déposer votre résultat au TFL dans votre dossier de candidature d'ici le 31 août 2025.

Tout dossier ne comportant aucune preuve de niveau de langue après le 31 août 2025 sera retiré, puisqu'incomplet.

31. Comment déposer mon résultat de TFL dans mon dossier ?

Pour pouvoir déposer votre résultat de TFL dans votre dossier, vous devez d'abord avoir envoyé votre candidature. La section « Niveau de langue » sera considérée comme complète grâce au paiement du TFL. Avec les autres sections aussi complétées, vous pourrez alors envoyer votre demande pour le concours.

Une fois la demande envoyée (avant le 30 juillet, 23h59 heure de Québec), vous aurez accès à votre demande envoyée :



Vous aurez alors accès aux prochaines étapes, vous montrant notamment que nous attendons le résultat du TFL. À cet endroit, vous pourrez en déposer la preuve. La preuve doit être soumise avant le 31 août 2025. Tout dossier ne comportant aucune preuve de niveau de langue après le 31 août 2025 sera retiré, puisqu'incomplet.



Processus d'inscription

32. Comment ouvrir un dossier pour m'inscrire au concours de bourses d'excellence ?

1. Déterminez si vous êtes admissible au concours ([Bourse d'excellence | Québec métiers d'avenir](#)). Toute candidature soumise comportant une **fausse déclaration** sera automatiquement rejetée du concours de bourses d'excellence. Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité au concours, il est inutile d'y postuler.
2. Inscrivez-vous sur la plateforme du concours de bourses : [Québec métiers d'avenir - Bourses QMA](#)
3. Remplissez votre profil. Lisez attentivement les consentements et déclarations. Les déclarations correspondent aux critères d'admissibilité au concours de bourses d'excellence.
4. Effectuez votre choix de formation et de centre de formation parmi la liste proposée (1 seul choix possible) dans la section « Concours de bourses d'excellence ».
5. Compléter les sections obligatoires au moyen de vos documents.

33. À quel moment le concours ouvre-t-il et ferme-t-il ?

Le concours sera ouvert du mercredi 18 juin 2025, dès midi (heure du Québec). Il fermera le mercredi 30 juillet 2025, 23h59 (heure du Québec). Tout document ou information soumis après ce moment ne sera pas considéré. Seuls les résultats de TFL pourront être ajoutés au dossier pour les candidats ayant payés les frais de TFL avant la fermeture du concours et passé le test avant le 31 août 2025.

34. J'ai créé par erreur deux dossiers. Est-ce que ma candidature sera automatiquement rejetée ?

Seuls les dossiers **complets** en doublon seront rejetés (toutes les candidatures complètes en provenance d'un même candidat). Si vous avez ouvert deux dossiers, dont un est demeuré incomplet, votre candidature complète sera conservée.